



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2196

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du domaine privé à titre gratuit d'un local situé 1 rue Falsan à Lyon 9e au profit de l'association REED (Rhône emploi et développement) - Ensemble immobilier n° 09057

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2196 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU  
DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL SITUE  
1 RUE FALSAN A LYON 9E AU PROFIT DE  
L'ASSOCIATION REED (RHONE EMPLOI ET  
DEVELOPPEMENT) - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 09057  
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Rhône Emploi Et Développement » (REED), sise 42 grande rue de Vaise à Lyon 9<sup>ème</sup>, a pour objet la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois par un accompagnement adapté des personnes en fonction de leurs situations.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2023 de Lyon et notamment du projet de territoire mis en œuvre dans le quartier du Vergoin, l'association met en œuvre un projet de suivi et de retour à l'emploi par l'insertion professionnelle de personnes en difficulté qui habitent ce quartier inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Pour soutenir ce projet, la Ville de Lyon met gratuitement à disposition, depuis 2006, un local d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 1, rue Falsan à Lyon (9<sup>ème</sup> arrondissement), dans le quartier du Vergoin. Il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à ce bien immobilier est estimée à 6 720 euros.

Je vous propose que la Ville de Lyon puisse continuer à apporter son soutien à ce projet de qualité en renouvelant la mise à disposition du local qui arrive à échéance le 31 décembre 2022 au bénéfice de l'association REED dans le cadre d'une nouvelle convention, et ce jusqu'au 30 juin 2026.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de mise à disposition gratuite du local situé 1 rue Falsan à Lyon (9<sup>ème</sup> arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'association REED, sise 42 grande rue de Vaise à Lyon 9<sup>ème</sup>, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET